



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/12/200

Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion de domaine public

OBJET : Constitution d'une servitude permanente en vue de la mise en place d'équipements électriques au profit d'ENEDIS, sur la parcelle section BK n°105, sise rue Salvador Allende

Séance du 1^{er} décembre 2025
Date de convocation : 25 novembre 2025
Membres en exercice : 33
26 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Magali NISSARD a donné procuration à Jean DENAT
Francine CHALMETON a donné procuration à Katy GUYOT
Bruno JOUANNE a donné procuration à Mohammed TOUHAMI
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Frédéric DUMAS a donné procuration à Jacky PASCAL
Florinda RACE a donné procuration à Nicole DUQUESNE
Carole CALBA a donné procuration à Emmanuelle GAVANON

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christian SOMMACAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Jacky PASCAL (2), Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Mohammed TOUHAMI (2), Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) **et 8 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON (2), Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/12/200

RAPPORTEUR : Annick CHOPARD, adjointe

EXPOSE : Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent être réalisés par la société ENEDIS. A ce titre, ENEDIS informe la commune que les travaux envisagés empruntent le domaine communal et qu'il est nécessaire d'établir une servitude perpétuelle.

La parcelle concernée est la parcelle BK n° 105, située rue Salvador Allende.

Le projet de convention établissant cette servitude perpétuelle a été rédigé. Il prévoit la constitution, au profit d'ENEDIS, de droits permettant l'implantation ouvrages nécessaires et les travaux envisagés.

Un descriptif des ouvrages à planter sur la parcelle a été établi par ENEDIS, comme suit : sur la parcelle cadastrée BK n° 105, seront implantés une canalisation souterraine et ses accessoires dans une bande d'un mètre de large sur une longueur totale d'environ cinq mètres et des bornes de repérages si besoin.

A noter que la convention précise la possibilité de substituer les ouvrages décrits par d'autres ouvrages, si nécessaire. La servitude est consentie à titre gratuit, pour la durée des ouvrages concernés et pourra être formalisée par un acte authentique, à la demande de la commune et aux frais d'ENEDIS. ENEDIS sera autorisé à effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchement des végétaux éventuellement situés sur place.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L2121-12 et L2122-21,

VU le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) et notamment son article L2122-4 relatif aux servitudes établies par conventions passées entre les propriétaires,

VU le code civil et notamment ses articles 637 et suivants relatifs aux servitudes,

PROPOSITION : Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la constitution à titre gratuit d'une servitude perpétuelle de passage, d'appui et de réseau au profit d'ENEDIS, sur la parcelle cadastrée à Vauvert section BK n° 105, rue Salvador Allende,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention correspondante et tous actes aux effets ci-dessus.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Jacky PASCAL (2), Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Mohammed TOUHAMI (2), Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON (2), Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

Suite délibération n° 2025/12/200

Le secrétaire de séance,

Christian SOMMACAL



Le maire,

Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 10/12/2025



ID : 030-213003411-20251201-DE202512_0200-DE